

## Conseil municipal du 20.06.2014

Convocation en date du 13.06.2014  
Début de séance 19h Fin de séance 21h00

### Présent(s) :

Daniel CHASSEING, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Bernard RUAL, Adjoints  
Emilie CHARTAGNAC, Etienne ANGLERAUD, Carla LELIEVRE, Rémi BESNIER, Marcelle LAGARDE,  
Gérard MORATILLE, Delphine CLEDAT, Jean-Pierre GOUMONDIE, Laurence TER-HEIDE, Alain SAGE

Formant la majorité des membres en exercice.

### **1- Election des délégués au renouvellement des mandats des sénateurs**

Le maire fait lecture du déroulement des élections des délégués et des suppléants au renouvellement des mandats des sénateurs.

Pour la commune de Chamberet : 3 délégués titulaires et 3 suppléants sont à élire.

Après lecture des informations concernant l'organisation du vote et avant de procéder au vote ; le maire informe que 2 listes sont déposées

Une liste « Unis pour Chamberet »

Une liste « Chamberet, terre de gauche et citoyenne »

A l'issue du vote

Votants 15 personnes

Bulletins exprimés 15bulletins

Résultat

« Unis pour Chamberet » 13 voix

« Chamberet, terre de gauche et citoyenne » 2 voix

Sont élus délégués titulaires	Martine CHASTAGNAC	Sont élus suppléants	Jean-Pierre GOUMONDIE
	Christian MADRANGE		Marcelle LAGARDE
	Françoise TAVERT		Bernard RUAL

### **2- Indemnités des adjoints**

Cette rubrique est ajournée et sera traitée lors du prochain conseil municipal.

### **3- Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze**

Cette convention doit être signée du fait de l'élection d'un nouveau conseil municipal.

L'autorisation de signature est votée à l'unanimité.

### **4-Renouvellement des indemnités et des procédures avec l'Inspecteur des impôts**

Cette convention doit être signée du fait de l'élection d'un nouveau conseil municipal.

L'autorisation de signature est votée à l'unanimité.

### **5- Questions diverses**

Madame Lebourhys explique son choix de vouloir installer un mobilhome, route Archambaud de Comborn. La DDT lui explique son refus pour installer un tel dispositif sur un terrain privé.

Mr et Mme Lebourhys doivent faire une demande officielle auprès des services compétents sans que la commune puisse s'y substituer.

Le mobil home reste cependant autorisé en attendant la réalisation d'une construction.

Invitation de Madame Dessus pour visiter l'entreprise adaptée. Elle octroie une subvention de réserve parlementaire de 4000€. Cette subvention sera perçue par la commune.

Le maire est autorisé par l'ensemble du conseil municipal à recevoir cette subvention.

#### Rapport du délégataire de l'eau Lyonnaise Des Eaux

Le rapport 2013 est consultable en mairie. Il sera présenté par le délégataire lors du prochain conseil municipal.

Un cadran solaire est offert à la commune de Chamberet par Schillingsfürst. La commission Tourisme proposera plusieurs lieux d'installation. Le conseil municipal validera le choix d'implantation.

Mr Besnier explique que la mise à disposition des employés de façon conséquente dans la gestion de la salle des fêtes et des manifestations rend difficile la gestion des autres missions du service technique. Le choix de la mairie est de venir en aide aux associations ; néanmoins une réflexion doit être menée sur le partenariat association et mairie.

#### Signalisation et balisage des chemins de randonnées

Mr NICON va revoir la qualité des balisages d'ici fin juin 2014.

Une signalisation indiquant le Mont Ceix serait nécessaire à rajouter au Mazalaigue, au Mazaufroid

Achat du presbytère : cet achat a reçu un avis favorable de la part de l'Evêché. Une demande de subvention auprès de la DRTE va être sollicitée. Cette subvention de 50% plafonnée à 50 000 € viendra en aide à réhabilitation de ce patrimoine.

L'idée de réserver un espace pour y créer un gîte d'étape est à retenir.

Panneau d'affichage : cet investissement à prévoir au budget 2015. Le cout estimatif 10 000€.

Un rappel à la loi sur l'élagage va être porté à connaissance par le biais de Chamberet Infos

Signalement de murs qui s'écroulent sur la voie publique sans réalisation de travaux de la part des propriétaires : un arrêté de péril avec mise en demeure va être adressé aux propriétaires.

Les structures touristiques vont poursuivre leurs activités par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire en attendant la publicité d'une nouvelle DSP :

Les roulotte débutent leurs locations à compter du 27.06.2014.

Le village vacance de Scoeux est repris par SARL ESCAPDE à compter du 01.07.2014

La secrétaire  
Martine CHASTAGNAC

Le Maire  
Daniel CHASSEING